

**Réponse du Conseil administratif du 17 janvier 2025 à la pétition du 3 octobre 2023: «Mettons un terme à l'activité des chevaux de calèche dans la ville de Genève».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-501 au Conseil administratif le 29 octobre 2024.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif est sensible au bien-être animal et souscrit pleinement aux principes de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA).

Cela étant dit, dans le cas présent, au vu de ses compétences, la Ville de Genève s'est limitée à délivrer une permission d'usage accru du domaine public dans le parc des Bastions pour la mise en place d'une zone de départ et d'arrivée des parcours, de stationnement des calèches, ainsi que l'installation d'un conteneur mobile pour le matériel et la nourriture des chevaux.

L'autorisation de circuler pour les calèches a été délivrée par l'Office cantonal des transports (OCT), par le biais d'un arrêté de circulation en date du 23 mai 2023. Des recommandations ont également été émises par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) directement au propriétaire des calèches.

Il convient aussi de relever que, depuis l'adoption de la pétition par le Conseil municipal, la Ville de Genève a toujours associé le SCAV à toutes les discussions avec l'exploitant de cette activité commerciale. Il était également prévu qu'un bilan serait établi après une année d'exploitation.

A ce titre, il sied de préciser que cette activité n'a pas encore débuté sur le domaine public de la Ville de Genève. Dans un premier temps, des problématiques d'accessibilité liées au système de bornes dans le périmètre de la Vieille-Ville ont retardé les opérations. Par la suite, l'exploitant a dû faire face à des problématiques en lien avec ses infrastructures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*